

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

OSC73017 – 152/15/24

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Quarante et unième session ordinaire**

**20 juin - 15 juillet 2022**

**Lusaka (Zambie)**

**EX.CL/1348(XLI)**

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR  
LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES**

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP  
SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES  
16 juin 2022**

**I. INTRODUCTION**

1. Le Sous-comité du COREP sur les questions environnementales a été créé par la décision (EX.CL/Dec.987 (XXXII) Rev.1) du Conseil exécutif de l'UA de janvier 2018. L'objectif général du Sous-comité est de fournir des orientations sur les questions environnementales en raison de leur nature transversale, de leur mise en application dans les efforts de l'Afrique pour réaliser le développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063. Depuis janvier 2021, le Sous-comité est présidé par la République du Gabon qui a succédé à la République du Kenya, le premier président.

**II. RÉALISATIONS**

2. Depuis sa création, le Sous-comité a entrepris plusieurs activités visant à améliorer la mise en œuvre du programme environnemental de l'Union africaine. Les activités suivantes méritent une mention particulière :

**2.1. Termes de référence**

3. Afin d'orienter ses travaux, des termes de référence ont été élaborés et approuvés par le Sous-comité en 2021. Pour faciliter son travail, le Sous-comité a également adopté un texte qui définit la portée de l'Environnement dans le contexte de l'Union africaine. En outre, le Sous-comité a également adopté un plan de travail annuel qui énonce les principaux résultats attendus et qui a fait l'objet de révision annuelle depuis 2020.

**2.2. Budget**

4. Au cours des deux dernières années, la Commission a pu mobiliser **66 670 000 dollars EU** au profit des 8 programmes ci-dessous au titre de la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue pour une période de 5 ans. Cela signifie l'allocation de fonds substantiels par an dans le budget de l'Union africaine à partir de 2020 jusqu'en 2023. Par conséquent, le Sous-comité a soutenu l'augmentation du plafond budgétaire pour la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue au titre des exercices 2021 et 2022. Cette augmentation du plafond budgétaire a bénéficié à l'ensemble du département, y compris aux secteurs autres que les questions environnementales.

No	Titre du projet	Budget (dollar EU)
1	Programme de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques	25 080 000
2	Alliance mondiale contre le changement climatique Plus	10 260 000
3	Renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes pour la résilience en Afrique	15 390 000
4	Mise en place de systèmes d'alerte précoce multirisques pour une action rapide et une gestion transfrontalière des risques	5 700 000

5	Renforcement de la résilience pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au Sahel	7 000 000
6	Renforcement des capacités pour les accords environnementaux multilatéraux en Afrique	2 500 000
7	Promotion du programme africain en matière de biodiversité	600 000
8	Appui à l'élaboration de la stratégie de l'UA en matière de changement climatique	140 000
<b>Total</b>		<b>66 670 000</b>

### 2.3. Planification

5. Le Sous-comité a tenu sa première retraite en septembre 2021 et a pu examiner l'ensemble des programmes environnementaux de la Commission. Il a également fourni des orientations sur la mise en œuvre des programmes et a élaboré un plan d'action à mettre en œuvre en 2022.

#### Principaux jalons

6. Grâce aux orientations continues de la Sous-commission des questions environnementales, les objectifs stratégiques suivants ont été atteints :

No	Titre du résultat attendu
1.	La Stratégie en matière de développement résilient au changement climatique, 2021-2032
2	La Stratégie africaine intégrée révisée sur la météorologie (services météorologiques et climatiques)
3.	La création du Systèmes d'alerte précoce multirisques et la salle de situation pour des actions précoces
4.	Le plan d'action pour la relance verte en réponse à la COVID-19.
5.	La mise en œuvre opérationnelle de la Division de l'économie bleue au sein de la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue.
6.	La mobilisation de ressources pour divers nouveaux programmes, notamment l'assistance technique.

## III. DÉFIS

### 3.1 Recrutement

7. Les nouveaux programmes mentionnés ci-dessus au point 2.2 nécessitent le recrutement de personnel à durée déterminée pour faciliter leur mise en œuvre. Bien que le Président de la Commission ait approuvé le recrutement pour certains de ces programmes (par exemple, le programme de mise en œuvre du cadre mondial pour les services climatologiques et l'Alliance mondiale contre le changement climatique Plus), leur recrutement accuse un retard de plus d'un an. Étant donné que ces programmes sont limités dans le temps, les États membres ne perdront pas seulement des avantages, mais les fonds devront être remboursés aux donateurs. En réponse, le Sous-comité a porté la question à l'attention du Vice-président de la Commission en 2021. Cette situation affecte le taux d'exécution du projet et porte atteinte à la réputation de la Commission ainsi qu'aux futures opportunités en matière de mobilisation des ressources.

### **3.2 Mise en œuvre de la nouvelle structure des départements de la Commission de l'UA**

8. La Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue, qui est le principal acteur de la mise en œuvre du programme environnemental au sein de la Commission, manque cruellement de personnel. Par exemple, les deux postes de chef de division de la direction sont vacants ; aucun personnel n'a encore été recruté pour la division de l'économie bleue, à l'exception du personnel détaché, et la situation est aggravée par les départs à la retraite du personnel dans la mesure où le processus de remplacement est trop lent. Toutefois, des progrès ont été réalisés, étant donné que le recrutement d'un directeur a permis de rendre la direction opérationnelle.

### **3.3 Allocation budgétaire des États membres**

9. Depuis sa création, les sessions de la sous-commission sur les questions environnementales ont été financées par le Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable à partir de fonds provenant de divers programmes relevant de la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue. La raison en est que la Commission n'a pas alloué de budget pour les activités du Sous-comité. Cette situation n'est pas seulement insoutenable, mais elle pourrait également entraîner des dépenses inéligibles à un moment donné.

10. De même, il a été observé que les programmes environnementaux ne reçoivent aucune allocation des contributions des États membres. Cela donne une mauvaise impression aux partenaires et nuit à l'appropriation des programmes par l'Union.

### **3.4 Relation entre le Comité des Représentants permanents (COREP) et le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC)**

11. Le Sous-comité a relevé que, bien que le changement climatique fasse partie des questions environnementales et soit supervisé par le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC), il n'existe pas de collaboration claire avec le COREP ou le Sous-comité. Cela crée des lacunes dans les procédures et, par conséquent, en 2018, le CAHOSCC a pris une décision pour que la Commission élabore des règles de procédure qui soient cohérentes avec les activités de l'Union.

## **IV. RECOMMANDATIONS**

12. L'expérience a montré au Sous-comité que la Commission est capable de mobiliser des ressources substantielles pour pouvoir soutenir les programmes et les États membres en général. Toutefois, pour maintenir cette relation positive avec les partenaires de développement, il faudra améliorer l'efficacité des services administratifs de la Commission, et en particulier des ressources humaines, car le recrutement reste le principal point d'achoppement à la mise en œuvre des programmes à durée déterminée au sein de la Commission.

**13.** Il est primordial que la Commission affecte les fonds des États membres aux activités environnementales, en signe d'appropriation et dans l'esprit de la durabilité de ces programmes. Il est tout aussi important d'allouer des crédits budgétaires aux activités statutaires telles que les sessions du CAHOSCC et du Sous-comité sur les questions environnementales. En outre, il est nécessaire de supprimer le plafond budgétaire pour les programmes à durée déterminée dans la mesure où ils sont tenus d'utiliser les fonds dans un délai limité pour éviter qu'ils ne soient renvoyés aux donateurs.

**14.** Il est fortement recommandé d'accélérer l'élaboration du règlement intérieur du CAHOSCC afin de permettre à ses activités d'être conformes aux procédures de l'Union et d'établir un lien avec le COREP et le Sous-comité sur les questions environnementales.

**15.** Enfin, le Sous-comité recommande à la Commission de pourvoir en priorité les deux postes vacants de chefs de division chargés de l'environnement durable et de l'économie bleue, conformément à la phase 1 de la mise en œuvre de la nouvelle structure des départements, afin de renforcer les capacités de la Commission à soutenir la mise en œuvre du programme environnemental de l'Union africaine. La Commission devrait également donner la priorité au recrutement de tous les postes de la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue afin de la rendre pleinement opérationnelle dans le cadre du plan de mise en œuvre de la nouvelle structure des départements.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2022-06-20

# Report of the 6th Specialized Technical Committee on Gender Equality and Women's Empowerment, 1 March 2022

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/10418>

*Downloaded from African Union Common Repository*